

Commune de LOUPLANDE

Compte financier unique – Exercice 2025

Budget annexe « Maison Assistantes Maternelles »

NOTE DE PRÉSENTATION

1. Contexte général :

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au Compte Financier Unique (CFU), le présent document a pour objet de présenter de manière synthétique les résultats financiers du budget annexe « Maison Assistantes Maternelles » de la commune de Louplande pour l'exercice 2025.

Ce budget annexe retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables afférentes à cet équipement, notamment les produits locatifs et les recettes issues de la production d'énergie permettant d'assurer son équilibre financier.

2. Résultats et équilibres de la section de fonctionnement :

Au titre de l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1231,77 €, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 21 247,45 €.

Ces recettes comprennent principalement :

- Le report de l'excédent de fonctionnement 2024 pour 15 255,30 €,
- Les produits de la location à l'association « A pas d'Loup » pour 4 240,00 €,
- Les recettes issues de la production d'énergie (1 752,15 €).

La section de fonctionnement dégage ainsi un excédent significatif de 20 015,68 €, traduisant une gestion particulièrement maîtrisée et des ressources régulières.

3. Analyse de la section d'investissement :

En section d'investissement, les dépenses réalisées en 2025 s'élèvent à 9695,09 €, correspondant :

Au remboursement du capital de la dette pour 2 496,32 €,

Au déficit d'investissement de 2024 reporté pour 7 198,77 €.

Aucune recette nouvelle n'a été enregistrée sur l'exercice.

La section d'investissement reste ainsi marquée par un besoin de financement limité, couvert par l'excédent de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201698-20260223-BP2025CFUMAM-BF
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Affichage : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



4. Situation financière et équilibre du budget annexe

Le budget annexe dégage une épargne importante permettant de couvrir les charges d'investissement.

Après affectation des résultats, le report en fonctionnement pour 2026 s'établit à 17 519,36 €.

Cette situation permet :

de préserver un niveau d'autofinancement élevé,
d'assurer le financement des engagements,
de maintenir une marge de manœuvre pour les exercices à venir.

5. Endettement

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 2 496,32 € en 2025.

Au regard du niveau d'épargne dégagé, l'endettement du budget annexe demeure parfaitement maîtrisé et ne présente aucun risque particulier pour son équilibre financier.

6. Analyse des ratios

L'analyse financière du budget annexe met en évidence :

une progression et une stabilité des produits de fonctionnement,
une très faible évolution des charges,
une épargne brute et nette largement positive,
une capacité d'autofinancement élevée,
une couverture intégrale des besoins d'investissement par les ressources propres.
Ces éléments confirment la solidité financière du budget et sa capacité à fonctionner de manière autonome.

7. Conclusion

L'exercice 2025 confirme la bonne santé financière du budget annexe de la Maison des Assistantes Maternelles.

La maîtrise des dépenses, conjuguée à des recettes régulières, permet :

- . de préserver les équilibres budgétaires,
- . de sécuriser le fonctionnement de l'équipement,
- . de garantir sa pérennité au bénéfice des usagers.

Fait à Louplande, le 27 février 2026

Noël TELLIER, Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-BP2025CFUMAM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Affichage : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

